



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-048-2025-04

PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2025

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Secrétariat Général Aux Politiques Publiques

IDF-2025-04-18-00007 - Arrêté **??** Modifiant l'arrêté
n°IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 relatif à la nomination des
membres des **??** premier et quatrième collèges du conseil de
développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand
port fluviomaritime de l'axe Seine (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2025-04-18-00007

Arrêté

Modifiant l'arrêté n°IDF-2021-10-13-00005 du 13
octobre 2021 relatif à la nomination des
membres des
premier et quatrième collèges du conseil de
développement territorial de la direction
territoriale de Paris du grand port fluviomaritime
de l'axe Seine

Arrêté

Modifiant l'arrêté n°IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 relatif à la nomination des membres des premier et quatrième collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

**La Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code des transports, notamment le livre III de sa cinquième partie ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'ordonnance n°2004-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-07-29-00042 du 29 juillet 2021 portant composition du collège de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 relatif à la nomination des membres de premier et quatrième collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine, modifié par l'arrêté n°IDF-2022-05-12-00001 du 12 mai 2022 et par l'arrêté n°IDF-2023-09-08-00001 du 8 septembre 2023 ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-10-18-00001 du 19 octobre 2021 portant nomination des membres du deuxième collège du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine, complété par l'arrêté n°IDF-2021-12-07-0004 du 7 décembre 2021 ;

Vu l'avis exprimé par la présidente du Conseil régional d'Île-de-France en date du 19 mars 2025.

ARRÊTE

Article 1 : A l'article 1^{er} relatif au collège des représentants de la place portuaire de l'arrêté du 8 septembre 2023 susvisé, le premier alinéa « - William DE LUMLEY directeur général Granulats LafargeHolcim » est remplacé par l'alinéa suivant : « - M. Cyril VAURS, directeur général Granulats LafargeHolcim ».

Article 2 : L'article 1^{er} relatif au collège des représentants de la place portuaire de l'arrêté du 13 octobre 2021 susvisé est modifié comme suit :

- a) Le troisième alinéa « -Olivier NAVETTE, directeur Usine SARPI » est remplacé par l'alinéa suivant : « Marie VEREECKE, directrice usine SARP INDUSTRIES de Limay » ;
- b) Le sixième alinéa « -Éric VERON directeur général VAILOG » est remplacé par l'alinéa suivant : « Philippe ARFI, directeur France de GOODMAN » ;
- c) Le septième alinéa « -Stéphane CASSAGNE directeur Général GEODIS Distribution Express » est remplacé par l'alinéa suivant : « Antoine LEMOINE, directeur Immobilier GEODIS ».

Article 3 : A l'article 2 relatif au collège des représentants des milieux professionnels et associatifs intéressés au développement du port de l'arrêté du 13 octobre 2021 susvisé, le neuvième alinéa « - Roberto HUET, représentant désigné par l'Union Nationale des Industries de Carrières et des matériaux de construction fera l'objet d'un arrêté complémentaire » est remplacé par l'alinéa : « Xavier BARTH, président de l'UNICEM Ile-de-France ».

Article 4 : La liste des membres des quatre collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluviomaritime de l'axe Seine fixée par l'arrêté n°IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 modifié par l'arrêté n°IDF-2022-05-12-00001 du 12 mai 2022, par l'arrêté n°IDF-2023-09-08-00001 du 8 septembre 2023 et en dernier lieu par les articles 1^{er} à 3 du présent arrêté, figure pour information en annexe du présent arrêté.

Article 5 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 avril 2025

SIGNE

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Signé Marc GUILLAUME

Annexe informative

De l'arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 relatif à la nomination des membres des premier et quatrième collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

Relative à la liste des membres du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

I. Premier collège : représentants de la place portuaire

- Florence BOUTMY ;
- Cyril VAURS ;
- Marie VEREECKE ;
- Thomas DUBOIS ;
- Emma RECCO ;
- Philippe ARFI ;
- Antoine LEMOINE ;
- Arnaud DANIEL ;
- Patrick SCHMITTER.

II. Deuxième collège : représentants des personnels des entreprises exerçant leurs activités sur le port

- François BORGET ;
- Didier DEPIERRE ;
- Thierry BREHAM.

III. Troisième collège : représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans le ressort de la direction territoriale de Paris

a. Au titre de la région Île-de-France

Titulaire : - Delphine BÜRKL
Titulaire : - Grégoire de LASTEYRIE

b. Au titre de la Métropole du Grand Paris

Titulaire : - Jean-Michel GENESTIER
Suppléant : - Luc CARVOUNAS

c. Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Titulaire : - Jean-Christophe FROMANTIN
Suppléant : - Thomas LAM

d. Au titre de la Ville de Paris

Titulaire : - Pierre RABADAN

e. Au titre de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine

Titulaire : - Patrice LECLERC
Suppléant : - Chaouki ABSSI

f. Au titre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir

Titulaire : - Denis ÖZTORUN
Suppléant : - Jean-Pierre CHAFFAUD

g. Au titre de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

Titulaire : - Yann PERRON
Suppléant : - Pierre-Yves DUMOULIN

h. Au titre de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Titulaire : - Oumar DRAME
Suppléant : - Pierre PROT

IV. Quatrième collège : représentants des milieux professionnels et associatifs intéressés par le développement de la place portuaire

- Erwan LE MEUR ;
- Séverine CHAPUS ;
- Philippe BRANDILY ;
- Isabelle LERQUIER-LAJEUNIE ;
- Didier LEANDRI ;
- Yves CONTASSOT ;
- Karine LEGER ;
- Stéphane BOUSQUET ;
- Xavier BARTH.